

# Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées

---

Comités de pilotage régionaux  
des PNA 2014



Re ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

[WWW.developpement-durable.gouv.fr](http://WWW.developpement-durable.gouv.fr)

# Cadre général

---

## ✓ Directives européennes

- ✓ Oiseaux (79/409/CEE)
- ✓ Habitat Faune Flore (92/43/CEE)

→ **Objectif de bon état de conservation des habitats et des espèces**

## ✓ Deux volets dans la politique de la nature en France

- ✓ Gestion des espaces (Natura 2000, réseau des aires protégées)
- ✓ Protection des espèces

→ **Stopper la perte de biodiversité (SNB, 2004)**

# Outils de conservation des espèces

---

## ✓ Protection stricte des espèces dites protégées

- ✓ Interdiction d'activités ou d'opérations concernant des espèces de faune et de flore menacées (article L.411-1 du CE)
- ✓ Liste d'espèces (mammifères, oiseaux, amphibiens ...)
- ✓ Dérogations possibles (L.411-2 du CE) sous conditions (dommages agricoles, intérêt public majeur, connaissance scientifique ...)
- ✓ Objectif de non-dégradation des populations et de leurs habitats

## → actions de police de la nature

- ✓ Politique de reconquête (même logique que la Directive cadre sur l'eau)

## → plans nationaux d'actions

# Plans nationaux d'actions

---

- ✓ Programme recherchant le bon état de conservation de l'espèce par la mise en œuvre d'actions visant les populations et leurs milieux
- ✓ Outil institué en France en 1996 (il y a 18 ans)
- ✓ Premier bilan en 2004 pour la Stratégie Nationale pour la Biodiversité :
  - Outil pertinent qui doit être renforcé
  - Mais pas assez d'espèces, notamment flore
- ✓ Renforcement entre 2007 et 2013
  - ✓ Reconnaissance législative par les lois Grenelle
  - ✓ Cadre juridique
  - ✓ Lancement de nombreux plans

# Plans nationaux d'actions

---

## ✓ Article 23 de la loi Grenelle I

✓ Il fixe l'objectif de mettre en place des plans de conservation ou de restauration compatible avec les activités humaines d'ici à 2013. Ces plans doivent protéger les espèces végétales et animales en danger critique d'extinction dans le monde, et pour lesquelles la France a une responsabilité patrimoniale. En 2007, **131 espèces** devant faire l'objet d'un plan national d'actions ont été listés par cet article.

## ✓ Article 129 de la loi Grenelle II

✓ « Des plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L411-1 et L.411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie ».

✓ Il précise en outre que ces plans doivent tenir compte des « exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des impératifs de la défense nationale ».

# Plans nationaux d'actions

---

## ✓ **Le cadre juridique**

- ✓ Circulaire DEB/PVEM n°08-04 du 13 août 2008 relative au programme de réalisation de nouveaux plans nationaux d'actions en 2009 ;
- ✓ Circulaire DEB/PVEM n°08-07 du 3 octobre 2008 relative aux éléments de cadrage, d'organisation et de méthodologique pour la conduite des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées ;
- ✓ Circulaire DEB/PVEM n°09-04 du 8 septembre 2009 relative au programme de réalisation de nouveaux plans d'actions en 2010 et compléments méthodologiques à la circulaire du 03 octobre ;
- ✓ Note DEB/PVEM du 24 septembre 2010 relative à la consultation publique des PNA, en parallèle aux consultations interministérielles et du CNPN.

# Qu'est-ce qu'un PNA ?

---

## ✓ Objectifs :

- ✓ Clarifier et structurer la stratégie de la France visant la reconquête de l'état de conservation de l'espèce
- ✓ Faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles.

## ✓ Méthode :

- ✓ Plans multi-espèces ou pour une espèce donnée,
- ✓ **Concertation de tous les acteurs concernés** (État, établissements publics, acteurs socio-économiques, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, universitaires...)
- ✓ Évaluation de l'état de conservation
- ✓ Définition d'un **programme d'actions complet**, validé et connu de tous
- ✓ Actions volontaires, **PNA non opposable** mais engagement de l'État (pouvant conduire à la prise de décisions réglementaires).



# Qu'est-ce qu'un PNA ?

---

- ✓ Programme d'actions sur 3 axes (fiches-actions), sur 5 ans, validé en CNPN :
  - ✓ **Connaissance** : état des lieux et organisation d'un suivi des populations de(s) l'espèce(s) concernée(s) et/ou de leurs habitats naturels
  - ✓ **Gestion** : mettre en œuvre des actions favorables à la restauration de ces espèces et de leurs habitats
  - ✓ **Protection** : nouvelle réglementation, maîtrise foncière et d'usage
  - ✓ **Communication** : informer les acteurs concernés et le public, mise en ligne sur le site internet du MEDDE.

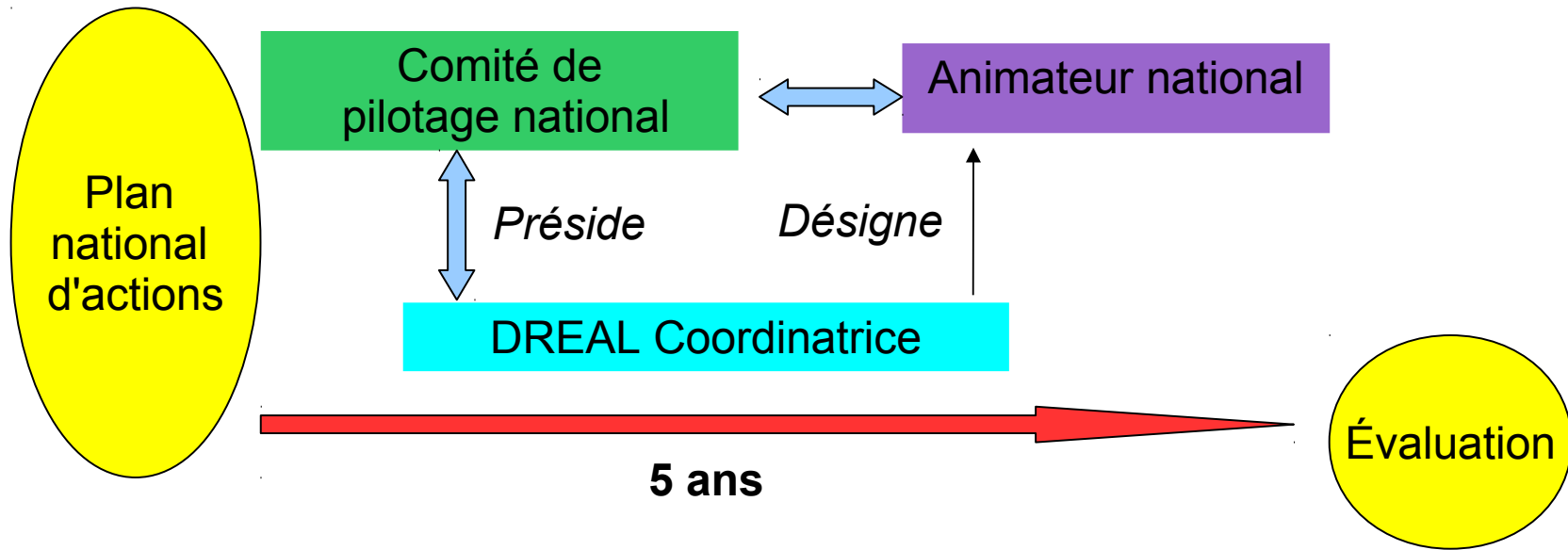


# Choix des espèces

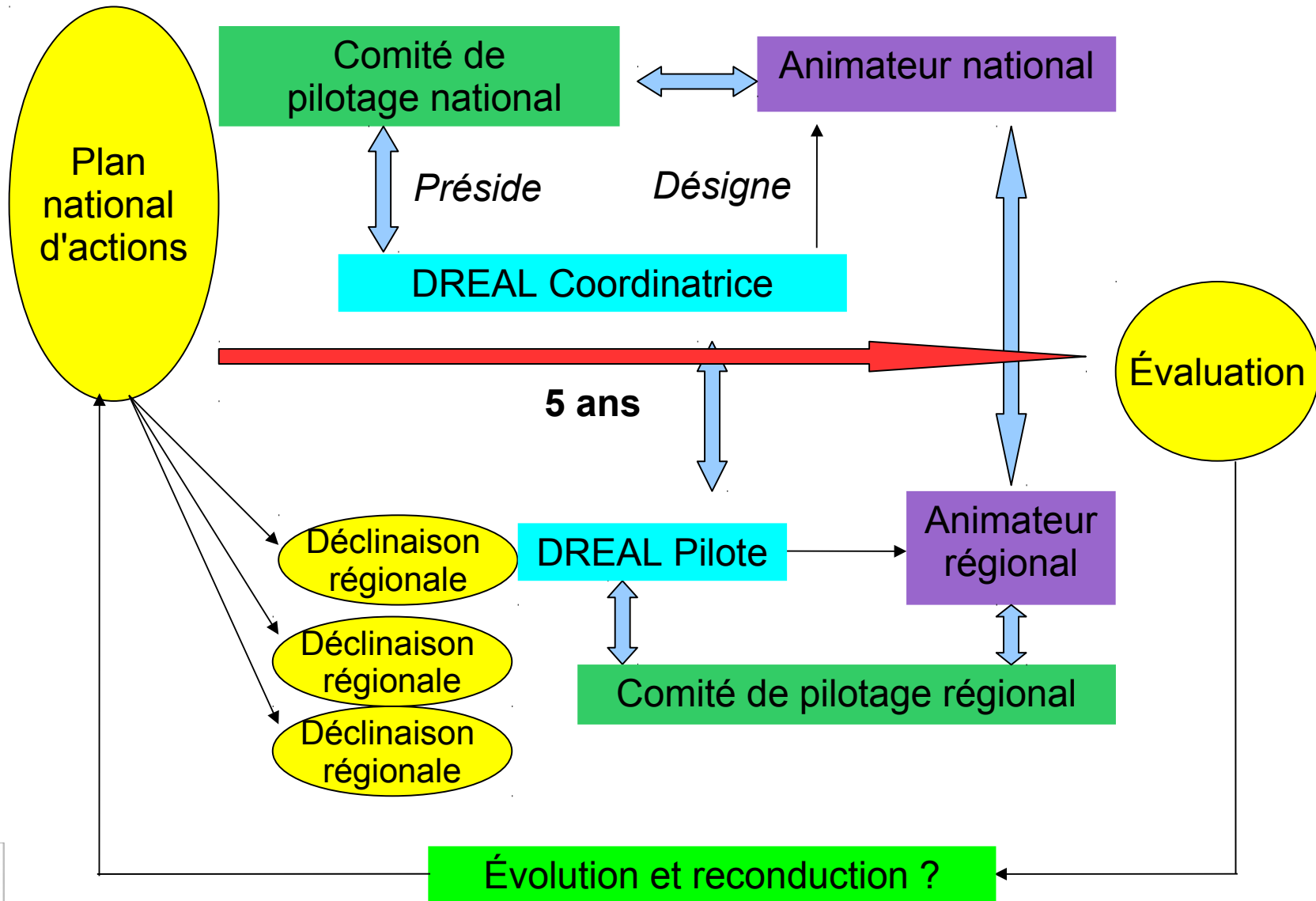
- ✓ Critères de sélection :
  - ✓ Le risque d'extinction (listes rouges UICN)
  - ✓ La responsabilité patrimoniale de la France
  - ✓ Les engagements internationaux (Convention de Bonn, de Berne, CITES)
  - ✓ Les engagements européens
  
- ✓ En juillet 2012, il existait 72 PNA dont 25 étaient en cours de mise en œuvre (21 de faune et 4 de flore).



# Fonctionnement



# Fonctionnement



# Financement

---

- **Financements :**

- Dotation annuelle du ministère : chaque DREAL bénéficie d'un budget pour le fonctionnement de la déclinaison locale d'un PNA (20 000 euros pour une Dreal coordinatrice, 2 500 euros pour une Dreal pilote)
- Mutualisation à venir ?
- Co-financement par les Agences de l'eau depuis 2013 : études et travaux de restauration
- Co-financement des actions par collectivités, Europe ...

- **Valorisation d'autres politiques publiques:**

- Politique agricole : MAEt (futures MAEC)
- Politique de l'eau et des zones humides (Agences de l'Eau)
- Politique des espaces naturels : animation Natura 2000, actions des parcs et des réserves
- Politique de l'urbanisation : aménagement d'infrastructures



# En Pays-de-la-Loire

---

## ✓ Déclinaisons Pays-de-la-Loire :

- ✓ La responsabilité de la région sur l'état de conservation de l'espèce en France ou internationale
- ✓ Enjeux locaux sur l'espèce
- ✓ Dynamisme local existant
- ✓ Liste des espèces déclinées :
  - Chiroptères
  - Loutre d'Europe
  - *Maculinea*
  - Odonates
  - Phragmite aquatique
  - Rôle des genêts (**pilotage national**)
  - Sonneur à ventre jaune
- ✓ Espèces sans déclinaison mais bénéficiant d'actions : Balbuzard pêcheur, Butor étoilé, Outarde canepetière.
- ✓ Espèces de PNA éteintes bénéficiant d'actions : Vison d'Europe, Petite Mulette
- ✓ Espèce de PNA sans action : Chouette chevêche, Esturgeon d'Europe (éteint), Grande Mulette (éteinte)



# En Pays-de-la-Loire

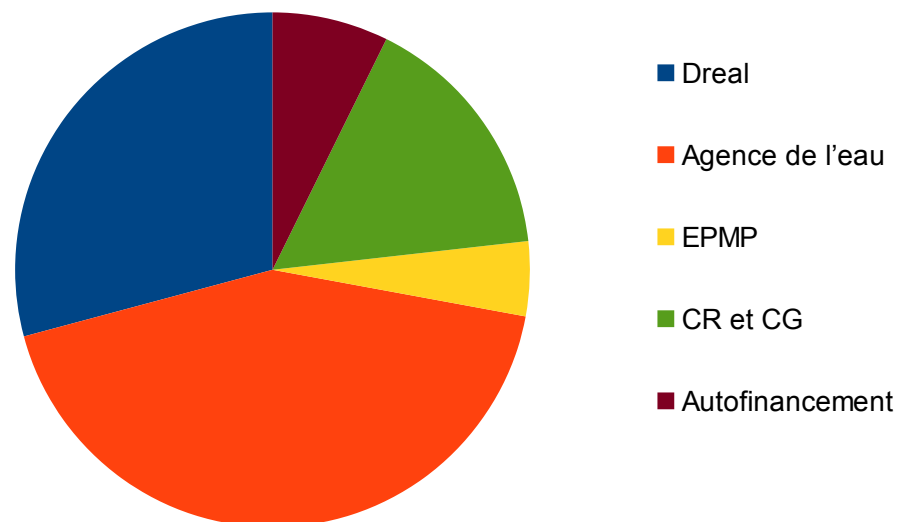
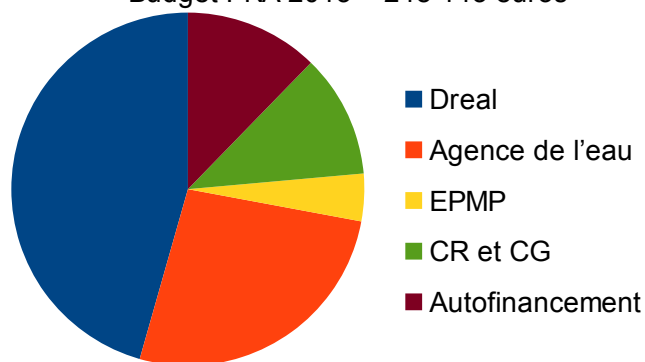
## ✓ Financement du fonctionnement annuel :

- ✓ Entre 5 000 et 7 000 euros en 2014, soit un total de 41 350 euros, soit 5 900 euros en moyenne par PNA décliné régionalement, soit 16 % du budget « connaissance » et 1,8 % du budget de la Division Biodiversité de la DREAL.
- ✓ Coordination nationale du PNA Rôle des genêts : 20 000 euros.

## ✓ Financement des études et travaux :

Budget PNA 2014 = 425 548 euros

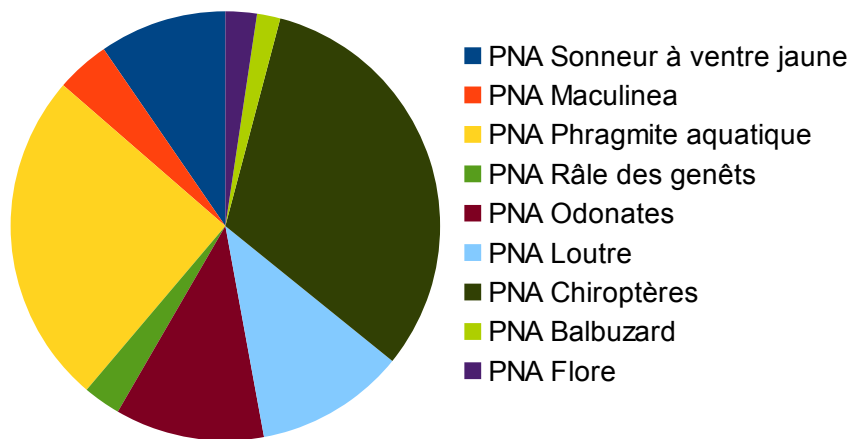
Budget PNA 2013 = 248 143 euros



# En Pays-de-la-Loire

## ✓ Financements par PNA :

Budget PNA 2013 = 248 143 euros



Budget PNA 2014 = 425 548 euros

